

Bernard ZWIBEL

Commissaire aux Comptes

VALPARC – 6, rue de Franche-Comté

BP 3058

25046 BESANCON CEDEX

SARL EXCOM ENTREPRISES FC

Commissaire aux Comptes

12/14 rue Charles Nodier

25000 BESANCON

FAYENCERIE DE SARREGUEMINES DIGOIN ET VITRY-LE-FRANCOIS –**« F.S.D.V. »****SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 4 582 625 EUROS****SIEGE SOCIAL : 30/32 RUE DE CHABROL - 75010 PARIS****R.C. PARIS RCS N°562 047 605****SIRET : 562 047 605 00323 2341 Z**

..*.*.*

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**relatif à l'exercice de 15 mois clos le 31 Mars 2010**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de quinze mois clos le 31 Mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FAYENCERIE DE SARREGUEMINES, DIGOIN ET VITRY-LE-FRANCOIS – FSDV, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- une créance clients de 1 465 100 € TTC correspondant à des redevances de marque est enregistrée dans les comptes de la société FSDV au 31 mars 2010.

Cette créance, non encore réglée à ce jour, se rattache à des exercices de 2003 à fin mars 2010.

La créance de 325 000 € hors TVA se rattachant aux exercices 2003 à fin septembre 2006 de la société FSDV sur la société SARREGUEMINES BATIMENT a été transférée au repreneur des actifs par jugement du 5 Octobre 2006. Une provision pour dépréciation d'un montant de 325 000 € avait été constatée antérieurement, soit 100 % du montant de la créance hors taxe.

La créance de 525 000 € hors taxe se rattachant à la période d'octobre 2006 à fin décembre 2008 de la société a fait l'objet d'une provision antérieure de 212 500 € hors taxe. Une provision complémentaire pour dépréciation de cette créance a été constatée

13 B2

dans les comptes de la société FSDV pour un montant de 312 500 €, soit 100 % du montant de la créance hors taxe.

- La société a bénéficié d'une Transmission Universelle du Patrimoine de la société CIFIC par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Février 2010 constatant détention de 100 % du capital et des droits de vote de la société CIFIC par la société FSDV et autorisant la dissolution sans liquidation de la société CIFIC. Cette opération a généré pour la société FSDV un boni de fusion de 3 364 409 € affecté en produits financiers pour 2 871 323 € et en prime de fusion pour 493 086 €.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner les modalités de détermination de cette provision et du calcul du boni de fusion.

Nous avons obtenu les informations nécessaires nous permettant de considérer que le montant de la provision pour dépréciation de la créance est acceptable et que la part affectée en produits financiers est justifiée.

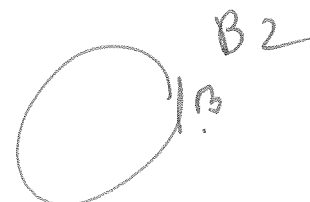
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous portons à votre connaissance les irrégularités suivantes :

- la société FSDV n'a pas établi de rapport d'activité semestriel au 30 juin 2009 conformément à l'article L 232-2 du Code de commerce.

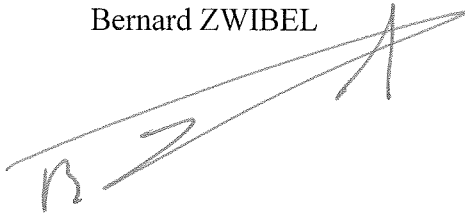
 B2
B

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Besançon, le 13 Octobre 2010
LES COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bernard ZWIBEL



SARL EXCOM ENTREPRISES FC

Marc BECQUET

Associé Mandataire Social



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : F.S.D.V. Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * | 15 |

Adresse de l'entreprise 30-32, rue de Chabrol 75010 PARIS Durée de l'exercice précédent * | 12 |

Número SIRET *

5	6	2	0	4	7	6	0	5	0	0	3	2	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Néant *

				Exercice N, clos le : <u>31032010</u>		N - 1 <u>31122008</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement *	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 000	5 000	5 000		
	Fonds commercial (1)	AH	AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 667 223	1 667 223			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	2 838 925	368 504	2 470 421 2 478 189		
	Constructions	AP	AQ	9 861 388	9 418 784	442 604 680 786		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	470 095	455 736	14 358 21 883		
	Immobilisations en cours	AV	AW					
	Avances et acomptes	AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV	4 588 364	1 254 801	3 333 563 7 246 938		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG	3 414		3 414 3 414		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	974 816	117 954	856 862 765 450		
TOTAL (II)		BJ	BK	20 409 224	13 283 002	7 126 222 11 201 660		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	9 300		9 300 1 050		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 161 851	2 384 625	777 227 607 520	
		Autres créances (3)	BZ	CA	867 151	239 705	627 446 782 873	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	72 750		72 750 32 767		
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI	55 580		55 580 60 504		
TOTAL (III)		CJ	CK	4 166 632	2 624 329	1 542 303 1 484 715		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	24 575 856	15 907 331	8 668 525 12 686 375	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Copyright RedTitan (2010) Cegid ServantSoft - ETAFI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

B2
13

② **BILAN - PASSIF** avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		F.S.D.V.		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4.582.625.....)	DA	4 582 625	4 582 625	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	493 086		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	1 494 778	1 494 778	
	Réserve légale (3)	DD	458 109	458 109	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(5 949 494)	(5 797 147)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 024 565	(152 347)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	521	521	
	TOTAL (I)		DL	6 104 191	586 540
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	24 000	24 000	
	Provisions pour charges	DQ	130 000	89 325	
	TOTAL (III)		DR	154 000	113 325
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	102	361	
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	1 360 627	9 202 627	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	169 771	102 949	
	Dettes fiscales et sociales	DY	179 289	122 577	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	700 544	2 557 995		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	2 410 334	11 986 510	
Ecarts de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	8 668 525	12 686 375	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E	1 494 778		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	2 410 334	11 986 510		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Handwritten signature and number 82

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise: F.S.D.V.		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *				
		France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total	Exercice (N-1)			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC				
	Production vendue	}	biens *	FD	FE		FF			
			services *	FG	FH		FI	888 360	1 249 985	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	888 360	FK		FL	888 360	1 249 985		
	Production stockée *					FM				
	Production immobilisée *					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	89 326	16 365		
	Autres produits (1) (11)					FQ	177 773	149 094		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 155 459	1 415 445	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*						FW	688 854	510 389	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	467 527	333 230	
	Salaires et traitements*						FY	465 207	374 699	
	Charges sociales (10)						FZ	143 791	155 481	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	- dotations aux amortissements *				GA	188 571	165 999
				- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	329 310	415 300
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	130 000		
Autres charges (12)						GE	5 000	3 750		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 418 261	1 958 847		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 262 802)	(543 403)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	2 871 323		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 445	6 089	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	304 220	66 371	
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
Total des produits financiers (V)						GP	3 176 988	72 460		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		27 703	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	84 862	385 764	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
Total des charges financières (VI)						GU	84 862	413 467		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3 092 125	(341 007)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 829 324	(884 409)		

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise F.S.D.V.		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 165 971	432 595
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 365 413	434 668
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC 2 800 000	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 3 331 384	867 263
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 1 579	2 311
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 134 564	43 564
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	89 325
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 136 143	135 201
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 3 195 242	732 062
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 7 663 831	2 355 167
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 2 639 266	2 507 515
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN 5 024 565	(152 347)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	
		IG	
	(3) Dont {	HP	
		HQ 52 439	70 281
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK 84 852	385 760
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1 1	16 343
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

B2
113

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

5 IMMOBILISATIONS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise <u>F.S.D.V.</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		
										Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
										3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	1 672 223	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	2 846 692	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ	9 130 584	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP	1 232 269	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales agencements, aménagements divers *				KV	176 781	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	4 625	
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	332 828	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	13 719 155	LO		LP	4 625	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	7 312 448	8V		8W	3 293 420		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	984 019	1U		1V	1 711		
TOTAL IV					LQ	8 296 467	LR		LS	3 295 132		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	23 687 844	ØH		ØJ	3 299 757		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virements de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	1 672 223	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	7 768	LY	2 838 925	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	487 770	MB	8 642 815	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG	13 696	MH	1 218 573	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM		MN	176 781	MO
		Matériel de transport				IV	4 625	MP		MQ		MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	39 514	MS		MT	293 314	MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF	
TOTAL III					IY		NG	553 373	NH	13 170 407	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations					lØ		ØX	6 017 504	ØY	4 588 364	ØZ
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	7 500	2F	978 230	2G
	TOTAL IV					I3		NJ	6 025 004	NK	5 566 594	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	6 578 376	ØL	20 409 224	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

B2
B3

6

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise <u>F.S.D.V.</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A <p style="text-align: center;">SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*</p>												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			EL			EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II			PF			PG		PH	
Terrains			PI			PJ			PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV			PW			PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD			QE			QF		QG	
	Matériel de transport		QH			QI			QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL			QM			QN		QO	
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS		QT	
TOTAL III			QU			QV			QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN			ØP			ØQ		ØR	
CADRE B <p style="text-align: center;">VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</p>												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
TOTAL I												
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL II												
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre		R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations		NL				NM					NO	
TOTAL IV												
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C <p style="text-align: center;">MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</p>												
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
								Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP	SR			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

B2
13

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise F.S.D.V. Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	521	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	113 325	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	2 575 683	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	2 689 530	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	459 310	UF	89 325	
		UG	1 396 311	UH	304 220	
		UJ	2 800 000	UK	2 800 000	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Copyright Red Iitan (2010) Cégid ServantSoft - EIAH

B2
B3

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 582 625 €

Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET 562 047 605 00323

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2010**PREAMBULE**

1. Par Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009, les Actionnaires de la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS (F.S.D.V.) ont approuvé le changement de date de clôture des exercices comptables, qui commencent désormais le 1^{er} avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

2. Par Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2010, les Actionnaires


- Ont constaté que la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS (F.S.D.V.) détenait effectivement 100 % du capital et des droits de vote de la société CIFIC – Compagnie Industrielle et Financière de Céramique
- Ont décidé et autorisé la dissolution sans liquidation de ladite société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010
- Et ont pris acte de ce que cette opération entraînait la Transmission Universelle du Patrimoine de la société CIFIC – Compagnie Industrielle et Financière de Céramique au profit de la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS.

NOTES N° 1 – PRINCIPES & METHODES COMPTABLES**1.1 – PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2010 ont été établis selon les normes définies par le Plan Comptable Général 1982, la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983, et conformément aux dispositions du règlement CRC 99-03.

1.2– IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles représentent la valeur d'acquisition des logiciels. Ces derniers sont amortis sur les durées d'utilisation prévues, allant de 1 à 5 ans.



1.3– IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles figurent au bilan, soit:

- à leur valeur d'origine ;
- pour les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976, à leur valeur réévaluée à cette date, selon les dispositions de la loi 76-1232 du 29 Décembre 1976 ;
- pour les immobilisations apportées lors de l'absorption de la C.I.F.I.C à leur valeur d'apport selon la Convention de fusion du 14 Novembre 1984.

Règles d'amortissement

Les principales méthodes d'amortissement pratiquées par la Société sont les suivantes :

	Durée	Amortissements Comptables Economiquement Justifiés	Fiscalement Pratiqués
Construction	15 ou 20 ans	Linéaire	L ou D
Matériel et Outillage Industriel	5 ans	Linéaire	L ou D
Matériel de transport	4 ans	Linéaire	L ou D
Matériel de Bureau et Informatique	5 ans	Linéaire	L ou D
Mobilier	10 ans	Linéaire	L ou D
Agencements et Installations	10 ans	Linéaire	L ou D

Sont considérés comme dérogatoires les écarts entre les amortissements calculés selon le mode dégressif et les amortissements calculés selon le mode linéaire.

1.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

1.4.1 - Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur d'origine (coût d'acquisition ou d'apport), à l'exception de ceux ayant donné lieu à la réévaluation prévue par la loi 76.12.32 du 29 Décembre 1976.

Si ces valeurs sont supérieures à leur valeur d'utilité, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'utilité est déterminée pour chaque ligne de titres, en fonction de l'actif net réévalué de la filiale, de ses perspectives de rentabilité ou de réalisation, de l'évolution du secteur économique à l'intérieur duquel elle opère et de la place qu'elle occupe dans ce secteur.

1.4.2 - La valeur d'utilité des actions propres détenues est définie comme la plus élevée des deux valeurs :

- cours moyen de bourse des trois derniers mois majoré de 25%, compte tenu de l'utilité de détention de ces actions ;

B2
13

- actif net consolidé, déduction faite des actions d'auto -contrôle détenues évaluées à leur coût d'acquisition, rapporté au nombre d'actions formant le capital sous déduction du nombre d'actions d'auto –contrôle.

1.4.3 – les dépôts et cautionnements sont constitués essentiellement de loyers payés d'avance.

1.5 – VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les titres cotés, une provision est constituée pour ceux dont la valeur d'acquisition est supérieure au cours moyen de bourse du dernier mois.

1.6 – AUTRES CREANCES

1.6.1 - Figurent à ce compte les sommes dues tant par les sociétés apparentées que par les sociétés sorties du périmètre du groupe.

1.6.2 - Les « créances clients » et « autres créances » font l'objet d'une analyse individuelle et une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non-recouvrement estimé.

1.7 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges relevant du résultat exceptionnel incluent les éléments extraordinaires, ceux non récurrents, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (cession d'éléments d'actif)

NOTE N° 2 – TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE DE CIFIC AU PROFIT DE F.S.D.V.

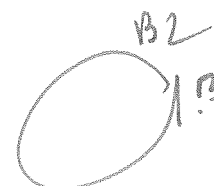
Comme indiqué en Préambule, par Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2010, les Actionnaires, après avoir constaté que la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS (F.S.D.V.) détenait effectivement 100 % du capital et des droits de vote de la société CIFIC – Compagnie Industrielle et Financière de Céramique, ont décidé et autorisé la dissolution sans liquidation de ladite société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010, et ont pris acte de ce que cette opération entraînait la Transmission Universelle du Patrimoine de la société CIFIC au profit de F.S.D.V.

Cette opération a pour incidence sur les comptes sociaux de la société :

a. l'élimination des comptes réciproques entre CIFIC et F.S.D.V.	
b. la détermination d'un boni de fusion de	3 364 K€
• Actif net CIFIC au 26 mars 2010 (date à laquelle l'opération est devenue définitive) :	9 317 K€
• Valeur des actions CIFIC chez F.S.D.V. à la même date :	(5 953 K€)
	<hr/>
Boni de fusion :	3 364 K€

Ce boni de fusion, conformément au règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004 a été comptabilisé en

B2
1.3



• Résultat financier à hauteur de la part non distribuée des résultats accumulés par CIFIC, soit :	2 871 K€
• Capitaux propres (prime de fusion) pour le surplus :	493 K€
Total :	<u>3 364 K€</u>

Enfin, à cette occasion, la provision pour risques existante (2 800 K€) et devenue sans objet, a été reprise.

NOTE N° 3 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3.1 – Le premier fait marquant de l'exercice est le décès de Monsieur Gilbert FENAL survenu le 14 septembre 2009.

Monsieur Gilbert FENAL, Président du Directoire, était l'artisan du rapprochement en 1978 des FAÏENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT, sa société d'origine, avec les FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS. Puis, il avait été le moteur de la rationalisation des productions, de l'automatisation des entités industrielle de F.S.D.V. dont l'usine de Digoïn de la société SARREGUEMINES VAISSELLE était l'aboutissement le plus achevé – et du développement de la société.

Il en était resté l'âme et l'animateur.

Sa fille Karine FENAL a été désignée en qualité de Présidente du Directoire par le Conseil de Surveillance, qui a nommé Alain CANDELIER, précédemment Secrétaire Général, en qualité de Membre du Directoire et de Directeur Général.

3.2 – Comme indiqué dans le Préambule – Point 1, par Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009, les Actionnaires de la société ont approuvé le changement de date de clôture des exercices comptables, qui commence désormais le 1^{er} avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante, l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2009 ayant une durée exceptionnelle de 15 mois et étant clôturé le 31 mars 2010.

3.3 – Par Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2010 (voir Préambule Point 2 et note 2), les Actionnaires, après avoir constaté que la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS (F.S.D.V.) détenait effectivement 100 % du capital et des droits de vote de la société CIFIC – Compagnie Industrielle et Financière de Céramique, ont décidé et autorisé la dissolution sans liquidation de ladite société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010, et ont pris acte de ce que cette opération entraînait la Transmission Universelle du Patrimoine de la société CIFIC au profit de F.S.D.V.

3.4 – Le total des produits (chiffre d'affaires et autres produits) de l'exercice de 15 mois s'élève à 1 066 K€. Le total des produits **pro-forma** pour l'exercice de 12 mois 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 s'élève à 880 K€. Comparé à l'exercice de 12 mois 2008 (1 399 K€), il recule de 519 K€, - 37,1 % (voir note n° 13).

3.5 – Dans le contentieux opposant F.S.D.V. à LECICO FRANCE, quant au droit d'utilisation de la marque « Sarreguemines » et au non paiement des redevances par cette dernière, le Tribunal de Grande Instance de Paris, par jugement du 24 juin 2010, a conclu à ce que l'utilisation de la marque « Sarreguemines » par LECICO FRANCE ne pouvait intervenir qu'en contrepartie du versement des redevances d'utilisation et a fixé la date de départ de ces dernières au 1^{er} octobre 2003, conformément à la thèse défendue par F.S.D.V.

Il a condamné LECICO FRANCE à verser à F.S.D.V. la somme de 1 196 000 € (compte arrêté au 30 juin 2009), le jugement étant assorti de l'exécution provisoire.

B2
1.3

La somme due par LECICO FRANCE est de 1 465 100 € au 31 mars 2010 et de 1 554 800 € au 30 juin 2010.

LECICO FRANCE ayant fait appel de cette décision et demandé l'arrêt de l'exécution provisoire, la provision pour dépréciation de cette créance existant au 31 mars 2010 (850 000 €) a été maintenue.

Il n'est pas encore statué sur la demande d'arrêt de l'exécution provisoire déposée par LECICO FRANCE.

3.6 – Le 3 juillet 2009, la société CIFIC – Compagnie Industrielle et Financière de Céramique et F.S.D.V. ont cédé leurs actions SARREGUEMINES VAISSELLE à la société anglaise DUDSON HOLDINGS.

Cette cession s'est effectuée sur la base du bilan de SARREGUEMINES VAISSELLE au 31 décembre 2008.

Cette cession s'accompagnera de celle des actifs immobiliers et commerciaux de Digoin nécessaires à l'exploitation, qui continuent à être loués à SARREGUEMINES VAISSELLE pendant la période intercalaire, mais à un loyer sensiblement inférieur à celui antérieurement pratiqué.

B2
1/13

BILAN ACTIF

NOTE N°4 –IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'€)	31.12.2008	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.03.2010
BREVETS, MARQUES	5	0	0	5
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	1.667			1.667 ^①
VALEURS BRUTES	1.672	0	0	1.672
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1.667			1.667
VALEURS NETTES	5		-	5

① Logiciels 1.667

NOTE N° 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'€)	31.12.2008	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.03.2010
TERRAINS	2.846	-	8	2.838
CONSTRUCTIONS	10.363	-	502 (2)	9.861
AUTRES IMMOBILISATIONS	510	5	45	470
IMMO.CORPOREL. EN COURS	0		-	0
VALEURS BRUTES	13.719	5	555	13.169
AMORTISSEMENTS	10.047	187	484 (2)	9.750
PROVISIONS (1)	492		(3)	492
VALEURS NETTES	3.180			2.927

(1) – Dépréciation de terrains dont la valeur de réalisation estimée est inférieure à la valeur comptable.

(2) – Correspondant à la sortie de l'usine de Saint Clément, suite à sa cession

(3) – Dont 442 K€ au titre de l'usine de Saint Clément.

(4)

ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

en milliers d'€	valeur d'origine (intérêts inclus) ^①	Loyers de l'exercice	loyers cumulés ^②	Redevances restant à payer		
				1 an au plus	+1 an - 5 ans	+ 5 ans
Constructions	1.249	51	1.191	35	23	0

① Dont 328 K€ d'intérêts

② Dont 326 K€ d'intérêts

B2
13

NOTE N° 6 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'€)	31.12.2008	TUP CIFIC		CESSION ou diminution	31.03.2010
		Annulation	Apports		
PARTICIPATIONS	7.313	5 951 (1)	3 292 (2)	(65) (3)	4 589
PRETS	3				3
IMMO.FINANCIERES	981			(6)	975
VALEURS BRUTES	8.297	(5 951)	3 292	(71)	5 567
Prov. pour dépréciation					
. Titres participations	66		1 396 (2)	(207) (4)	1 255
. Autres immo. Financières	215			(97) (5)	118
PROV. POUR DEPRECI.	281		1 396 (2)	(304)	1 373
VALEURS NETTES	8.016	(5 951)	1 896 (2)	233	4 194

(1) – Annulation action CIFIC

(2) – Apport titres de participations détenues par CIFIC

	<u>Brut</u>	<u>Dépréciation</u>	<u>Net</u>
SOFINA	2 075	(179)	1 896
ST CLEMENT	1 217	(1 217)	-
	<u>3 292</u>	<u>(1 396)</u>	<u>1 896</u>

(3) – Cession actions SARREGUEMINES VAISSELLE

<u>Brut</u>	<u>Dépréciation</u>	<u>Net</u>
65	(28)	37

(4) - Reprise provision pour dépréciation
Actions SOFINA

(179)
<u>(207)</u>

(5) – Reprise provision pour dépréciation
Actions propres détenues

(97)

NOTE N° 7 – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Voir tableau fiscal 2057 ci-joint.B2
1/3

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

Désignation de l'entreprise : F.S.D.V. Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP	3 414	UR		US		3 414		
	Autres immobilisations financières	UT	974 816	UV	152 449	UW		822 367		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 343 855		1 343 855					
	Autres créances clients	UX	1 817 996		1 817 996					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	Z1								
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 320		1 320					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	28 340		28 340				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC	586 687		586 687					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	250 804		250 804					
	Charges constatées d'avance	VS	55 580		55 580					
	TOTAUX			VT	5 062 813	VU	4 237 031	VV	825 781	
RENOVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	102		102						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 360 627		1 360 627						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	169 771		169 771						
Personnel et comptes rattachés		8C	17 719		17 719						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	58 285		58 285						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	14 925		14 925						
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	88 360		88 360						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	168 884		168 884						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	531 661		531 661						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	2 410 334	VZ	2 410 334					
RENOVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 060 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	8 902 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

13 BL

NOTE N° 8 – CLIENT ET AUTRES CREANCES

(en milliers d'€)	31.12.2008	AUGMENTATION	DIMINUTION	31.03.2010
CLIENTS	2.663	499		3.162 ①
PROVISIONS	(2.055)	(330)		(2.385) ②
AUTRES CREANCES	1.023	262	418	867 ③
PROVISIONS	(240)			(240) ④
VALEUR NETTE	1.391			1.404

① Se décomposant comme suit :

- 1.344 K€ sur la société « Céramiques de Sarreguemines » (créance provisionnée à 100 % du montant TTC) ②
- 1.465K€ sur la société Lecico France (voir note 3.5) (créance provisionnée à hauteur de 850 K€ HT) (2)
- 124 K€ sur la société Sarreguemines Bâtiment (créance provisions à 100 % du montant HT = 104 K€ HT) ②
- 104 K€ sur la société Faïence & Cristal de France (créance provisionnée à hauteur de 87 K€ HT) ②
- 105 K€ sur la société Sarreguemines vaisselle
- 20 K€ sur la société Finamur

3 162 K€

③ Se décomposant comme suit :

- Compte courant Sarreguemines Vaisselle à rembourser : 300 K€
- Créance sur cession titres Sarreguemines Vaisselle : 247 K€
- Compte courant Manufacture de Lunéville – St Clément : 287 K€
(opérations antérieures au redressement judiciaire)
- Provisionnée à 100 % du montant HT, soit 240 K€ ④
- Divers : 33 K€.

BILAN PASSIF

NOTE N° 9 – CAPITAUX PROPRES

9.1 Au 31 mars 2010, le capital de la société est constitué de 150.250 actions d'une valeur nominale de 30,50 €, soit 4.582.625 €

9.2 Variation des capitaux propres

(en milliers d'€)

	Capital	Primes	Réserves	Report à Nouveau	Résultat	Provisions Réglementées	Total
Au 31 décembre 2008	4.583	0	1.953	(5.797)	(152)	0	587
Affectation résultat 2008				(152)	152		0
Prime de fusion T.U.P.		493					493
Résultat de l'exercice					5.024		5.025
Au 31 décembre 2009	4.583	493	1.953	(5.949)	5.024	0	6.104

B2
B3

NOTE N° 10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'€)	31.12.2008	Augmentation	Diminution	31.03.2010
Provisions pour risques	24	0	0	24
Provisions pour risques, suite à TUP CIFIC	-	2 800	2 800	-
Provisions pour charges	89	130	89	130
TOTAL	113	2 930	2 889	154

NOTE N° 11 – EMPRUNTS

(en milliers d'€)	31.12.2008	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.03.2010
Avance Trésorerie CIFIC	8.100		8.100 (1)	0
Avance Trésorerie Salins	490		48	538
Avance Trésorerie SO.FI.NA	530		315	740
Autres Dettes	82			82
TOTAL	9.202	363	8.205	1.360

(1) – Elimination comptes réciproques suite à Transmission Universelle de Patrimoine CIFIC

NOTE N° 12 – AUTRES DETTES

(en milliers d'€)	31.12.2008	AUGMENTATION	DIMINUTION	31.03.2010
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	103	67		170
DETTES FISCALES & SOCIALES.	123	95	39	179
AUTRES DETTES	2.558	117	1.975 (1)	700 (2)
TOTAL	2.784	279	2.014	1.049

(1) – dont 1 798 K€ - Elimination comptes réciproques suite à Transmission Universelle de Patrimoine CIFIC

(2) – dont :

. Solde créditeur résultant de l'achat de titres SOFINA à LECICO FRANCE à imputer sur cession future à LECICO FRANCE des terrains d'assise des bâtiments U2 – U3 U4 situés à Vitry le François, terrains objet d'un bail à construction

. 55 K€ - Entreprises liées

. 79 K€ - Provision pour charges à payer

. 151 K€ - Divers.

82
C13

COMPTE DE RESULTAT

NOTE N° 13 – CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS

(En milliers d'euros)	31.03.2010 (15 mois)	De 04.09 à 03.10 (12 mois)	2008 (12 mois)	Δ 04.09 – 03.10 2008
Chiffre d'affaires	888	740	1 250	- 40,8 %
Autres produits	178	140	149	- 6,0 %
TOTAL PRODUITS	1 066	880	1 399	- 37,1 %

Les bases ne sont pas comparables.

La seule comparaison intéressante l'est entre :

- Les produits (pro-forma) pour la période de 12 mois avril 2009 à mars 2010
- Les produits (pro-forma) de 12 mois de l'exercice 2008.

Les produits sont en baisse de 37,1 % (- 519 K€) résultant de :

- Au titre des loyers facturés à SARREGUEMINES VAISSELLE, suspension de ces loyers au titre du premier semestre 2009, puis fixation à un niveau inférieur pour la période postérieure au 30 juin 2009, dans l'attente de leur cession (impact : - 289 K€)
- Absence de facturation des frais d'assistance technique à SARREGUEMINES VAISSELLE depuis le 31 décembre 2008 (impact : - 183 K€)
- Absence de facturation de loyer de l'usine de Saint Clément, à la suite de la cession de cette dernière (juin 2009) (impact : - 37 K€).

NOTE N° 15 – DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS FINANCIERES

Les reprises sur provisions financières (304 K€) concernent :

- Pour 179 K€ la reprise de provision pour dépréciation des titres SOFINA
- Pour 97 K€ la reprise de provision pour dépréciation des actions propres détenues.

Ces deux reprises interviennent dans le cadre des modalités d'évaluation des actions propres détenues (voir note 1.4.2).

- Pour 28 K€ la provision pour dépréciation de la quote-part des actions SARREGUEMINES VAISSELLE détenue par F.S.D.V. à l'occasion de la cession de ces dernières.

B2
1/13

NOTE N° 16 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de 3 195 K€ de l'exercice de 15 mois s'explique essentiellement par :

- La reprise de la provision pour risques de 2 800 K€, devenue sans objet, à la suite de la Transmission Universelle de Patrimoine de CIFIC
- Une plus-value sur cession d'immobilisations de 253 K€, dont l'essentiel provient de la cession de l'usine de Saint Clément à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.
- La constatation du produit devenu définitif de l'économie d'impôt résultant de l'accord d'intégration fiscale, à la suite de la cession de la société SARREGUEMINES VAISSELLE, pour 166 K€.

NOTE N° 17 – IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

Dénomination sociale FSDV

Forme : Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

Siège social : 30/32 rue de Chabrol 75010 PARIS

Capital: 4.582.625 €

Registre.Commerce: 562 047 605 0032

NOTE N° 18 – INTEGRATION FISCALE

18.1 FSDV a formé avec ses principales filiales françaises un groupe fiscalement intégré (Article 223A et suivants du CGI), dont le premier exercice d'application est celui clos le 31 Décembre 2005.

La société- mère du groupe, FSDV, est redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble.

Au titre de chaque exercice, chaque filiale verse à FSDV, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont elle aurait bénéficié en l'absence d'intégration- (gestion de l'intégration fiscale en trésorerie).


18.2 Pour l'exercice clos le 31 mars 2010, la perte fiscale de F.S.D.V. s'élève à 1 060 K€

18.3 Aucun profit d'impôt sur les sociétés intégrées fiscalement déficitaires n'a été constaté en 2009-2010.

18.4 Montants cumulés au 31 mars 2010 des :
Déficits ordinaires : 19 885 K€.

Les moins-values à long terme reportables afférentes à des titres qui relèvent du secteur exonéré sont définitivement perdues.

B2
13



NOTE N° 19 – ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET AUTRES LIENS DE PARTICIPATIONS

Entreprises liées

(en milliers d'€)	BRUT	PROVISION	NET	Renvoi note
<u>ACTIF</u>				
Autres créances	287	240	47	Note 8
<u>PASSIF</u>				
Avance de trésorerie à court terme	1.278		1.278	Note 11
Autres dettes	55		55	Note 12
<u>PRODUITS</u>				
Exploitation Financiers				
<u>CHARGES</u>				
Exploitation Financières	85		85	

NOTE N° 20 – EFFECTIF

Effectif moyen employé au cours de l'année.

	<u>2008</u>	<u>2009-2010</u>
Cadres	2	2
Employés, Agents de maîtrise	3	3
TOTAL	5	5

NOTE N° 21 – REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

(en milliers d'€)	2008	2009
Jetons de présence		
Montant	4	5
Nombre de membres du conseil de surveillance	5	5

La rémunération des Organes de Direction est indiquée dans le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale. Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010, les rémunérations brutes versées aux membres des organes de Direction et de Surveillance de la société se sont élevées à 139 K€

B2
1.13

NOTE N° 22 – MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNES

22.1 – Dans le cadre d'un litige avec un intégrateur de logiciel SAP, la société a contre-garanti à hauteur de 152 K€ une caution bancaire de 305 K€, ne pouvant éventuellement être mise en jeu qu'après qu'un jugement devenu définitif sur ce litige ne soit intervenu.

A ce jour, cet intégrateur, - absorbé ultérieurement par un groupe informatique lui-même scindé ensuite en diverses entités, dont certaines ont été à leur tour cédées -, n'a pas engagé d'action contentieuse en vue de faire jouer ladite caution.

22.2 – Emprunts assortis de garantie : néant.
Engagements reçus : néant.

NOTE N° 23 – ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES (ENGAGEMENTS HORS BILAN)

La société, vis à vis de ses collaborateurs, n'est tenue qu'au versement d'indemnités de départ ou de mise à la retraite, conformément à la convention collective à laquelle elle est rattachée.

Depuis l'exercice 2008, le calcul est effectué selon la méthode des « unités de crédit projetées » (standard usuel de calcul de cette provision).

Il tient compte de l'ancienneté acquise, du coefficient de probabilité d'être en vie et au service de l'entreprise à l'âge légal de départ à la retraite, de la rémunération prévisionnelle des personnes à l'âge de départ à la retraite, sur la base d'un coefficient d'augmentation prévisionnel, et est affecté d'un taux d'actualisation (5,5 % pour l'exercice 2009-2010) à la date prévisionnelle de départ.

> 1 an	0
+1 à 5 ans	7
de 6 ans à 10 ans	4
plus de 10 ans	0
Engagement total :	11

NOTE N° 24 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES & PARTICIPATIONS

Voir tableau joint des filiales et participations.

B2
13

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN ET VITRY LE FRANCOIS

AU 31 MARS 2010

SOCIETES	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENU	VALEUR COMPTABLE DES TITRES APRES REEVALUATION DE 1976 - 1978 - 1979	DONT ECART DE REEVALUATION	PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIETE ET NON REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR LA SOCIETE	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE	RESULTAT NET DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES
	€	€	€	Valeur brute Valeur nette		€	€	€	€	
<u>I - FILIALES</u>										
FAYENCERIES DE SALINS	152.500	426.170	99,81	544.945 544.945		538.000			10.242	
SOCIETE FINANCIERE NANTAISE	426.192	2.944.027	99,81	2.788.616 2.788.616		740.000			347.030	
<u>II - PARTICIPATIONS</u>										
<u>III-RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</u>										
a-Filiales non reprises en I Filiales françaises										
b-Participations non reprises en II										

* incluant le résultat net du dernier exercice clos.

B2
1/3

Bernard ZWIBEL
Commissaire aux Comptes
VALPARC – 6, rue de Franche-Comté
BP 3058
25046 BESANCON CEDEX

EXCOM ENTREPRISES FC
Commissaire aux Comptes
12/14 rue Charles Nodier
25000 BESANCON

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES
DIGOIN ET VITRY-LE-FRANCOIS – "F.S.D.V."**
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 4.582.625 €
Siège Social : 30/32 rue de Chabrol - 75010 PARIS
SIREN 562 047 605 RCS PARIS

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
- EXERCICE DE QUINZE MOIS
CLOS LE 31 MARS 2010 -**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons
notre rapport sur les conventions réglementées.



Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

I. ABSENCE D'AVIS DE CONVENTION

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

II. CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE :

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

1. MEMBRES DU DIRECTOIRE CONCERNÉ :

- Monsieur Gilbert FENAL, jusqu'au 14 septembre 2009
- Mademoiselle Karine FENAL à compter du 15 septembre 2009.

1.1. Avec la Société SOFINA

Avance de trésorerie

Au 31 mars 2010 le montant des avances de trésorerie consenties par SOFINA au profit de F.S.D.V. s'élève à 740 000 €

La rémunération de cette avance, calculée à la fin de chaque mois au cours moyen mensuel EURIBOR à un mois s'élève pour 2009/2010 à..... (charge) 6 472 €

 13 B 2

2. MEMBRE DU DIRECTOIRE CONCERNÉ :

γ Mademoiselle Karine FENAL jusqu'au 29 juillet 2009.

2.1. Avec la Société SARREGUEMINES VAISSELLE

a. Contrat d'assistance technique et financière

La rémunération correspondante facturée par F.S.D.V. au titre de la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2009 s'est élevée à la somme de.....0 € HT
Fin du contrat à effet du 1^{er} janvier 2009.

b. Location de bâtiments industriels, administratifs et commerciaux

Le loyer non réactualisé facturé par F.S.D.V., relatif à la location des bâtiments industriels, administratifs et commerciaux, détenus en pleine propriété par F.S.D.V. ou financés par crédit-bail au titre de la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2009 s'est élevé à la somme de8 250 € HT.
Suspension pour la période du 1^{er} janvier au 2 juillet 2009.

c. Avance de trésorerie

Au 31 mars 2010, le montant des avances de trésorerie consenties par F.S.D.V. au profit de SARREGUEMINES VAISSELLE s'élève à... 300 000 €
Ces avances ne sont pas rémunérées.

d. Convention d'intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale s'est poursuivie sur l'exercice.
Elle a pris fin lors de la cession des titres, soit le 3 juillet 2009.

 B2

3. MEMBRES DU DIRECTOIRE CONCERNÉS :

- > Monsieur Gilbert FENAL jusqu'au 14 septembre 2009
- > Mademoiselle Karine FENAL

3.1. Avec la Société CIFIC

a. Rémunération des avances de trésoreries supérieures à un mois

Au 31 décembre 2008, le montant des avances de trésorerie consenties par CIFIC au profit de F.S.D.V. s'élevait à..... 8 100 000 €

Au 31 mars 2010 cette avance est soldée suite à l'opération de transmission universelle de patrimoine réalisée décidée le 25 février 2010.

La rémunération de ces avances, calculée à la fin de chaque mois au cours moyen mensuel EURIBOR à un mois s'élève pour 2009/2010 à (charge) 73 131 €

b. Convention d'intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale s'est poursuivie sur l'exercice.

3.2. Avec la Société FAYENCERIES DE SALINS


a. Avance de trésorerie

Au 31 mars 2010 le montant des avances de trésorerie consenties par FAYENCERIES DE SALINS au profit de F.S.D.V. s'élève à.... 538 000 €

La rémunération de cette avance, calculée à la fin de chaque mois au cours moyen mensuel EURIBOR à un mois s'élève pour 2009/2010 à..... 5 249 €

b. Convention d'intégration fiscale

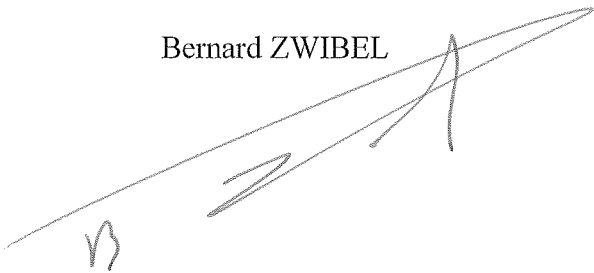
La convention d'intégration fiscale s'est poursuivie sur l'exercice.

 B2

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Besançon, le 13 octobre 2010
Les Commissaires aux Comptes

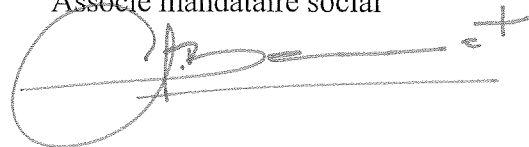
Bernard ZWIBEL

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a diagonal stroke, with a small 'B' written below the first stroke.

SARL EXCOM ENTREPRISES FC

Marc BECQUET

Associé mandataire social

A handwritten signature in black ink, featuring a large circular initial 'M' followed by a horizontal line and a small cross at the end.

Bernard ZWIBEL

Commissaire aux Comptes

VALPARC – 6, rue de Franche-Comté

BP 3058

25046 BESANCON CEDEX

SARL EXCOM ENTREPRISES FC

Commissaire aux Comptes

12/14 rue Charles Nodier

25000 BESANCON

**FAYENCERIE DE SARREGUEMINES DIGOIN ET VITRY-LE-FRANCOIS –
« F.S.D.V. »**

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 4 582 625 EUROS**SIEGE SOCIAL : 30/32 RUE DE CHABROL - 75010 PARIS****R.C. PARIS RCS N°562 047 605****SIRET : 562 047 605 00323 2341 Z**

..*.*.*

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**Établi en application de l'article L 225-235 du Code de Commerce,****sur le rapport du président de surveillance****de la société F.S.D.V.****Exercice de quinze mois clos le 31 Mars 2010**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société F.S.D.V. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de L 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice de quinze mois clos le 31 mars 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

B2
C13

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité des autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations et déclarations données dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

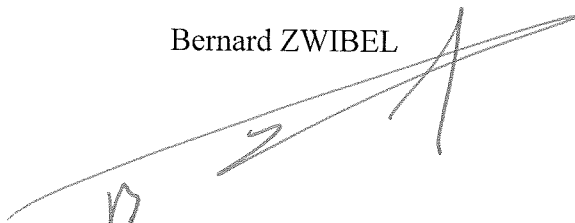
- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

B2
C/1.13

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à Besançon, le 13 Octobre 2010
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

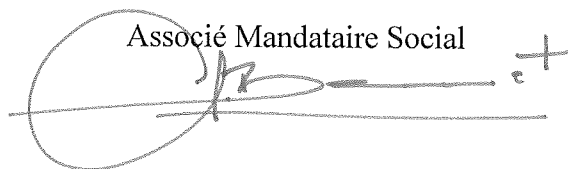
Bernard ZWIBEL

Handwritten signature of Bernard ZWIBEL, consisting of a large, stylized 'B' and 'Z' followed by a vertical stroke.

SARL EXCOM ENTREPRISES FC

Marc BECQUET

Associé Mandataire Social

Handwritten signature of Marc BECQUET, featuring a large circular flourish followed by a horizontal line and a small cross-like mark.

Bernard ZWIBEL
Commissaire aux Comptes
VALPARC – 6, rue de Franche-Comté
BP 3058
25046 BESANCON CEDEX

EXCOM ENTREPRISES FC
Commissaire aux Comptes
12/14 rue Charles Nodier
25000 BESANCON

**FAYENCERIES DE SARREGUEMINES
DIGOIN ET VITRY-LE-FRANCOIS – "F.S.D.V."**
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 4.582.625 €
Siège Social : 30/32 rue de Chabrol - 75010 PARIS
SIREN 562 047 605 RCS PARIS

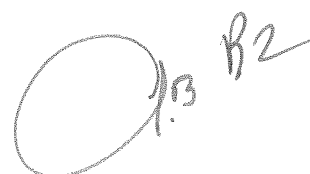
**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
relatif à l'exercice de quinze mois clos le 31 mars 2010**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de quinze mois clos le 31 mars 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société " SA FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN ET VITRY-LE-FRANCOIS – FSDV ", tels qu'ils sont joints au présent rapport
- la justification de nos appréciations
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

A handwritten signature and the initials 'B2' are present in the bottom right corner of the page.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

PRINCIPES COMPTABLES

CREANCES CLIENTS

- une créance clients de 1 465 100 € TTC correspondant à des redevances de marque est enregistrée dans les comptes de la société FSDV au 31 mars 2010.

Cette créance, non encore réglée à ce jour, se rattache à des exercices de 2003 à fin mars 2010.

La créance de 325 000 € hors TVA se rattachant aux exercices 2003 à fin septembre 2006 de la société FSDV sur la société SARREGUEMINES BATIMENT a été transférée au repreneur des actifs par jugement du 5 octobre 2006. Une provision pour dépréciation d'un montant de 325 000 € avait été constatée antérieurement, soit 100 % du montant de la créance hors taxe.

 62

La créance de 525 000 € hors taxe se rattachant à la période d'octobre 2006 à fin décembre 2008 de la société a fait l'objet d'une provision antérieure de 212 500 € hors taxe. Une provision complémentaire pour dépréciation de cette créance a été constatée dans les comptes de la société FSDV pour un montant de 312 500 €, soit 100 % du montant de la créance hors taxe.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner les modalités de détermination de cette provision.

Nous avons obtenu les informations nécessaires nous permettant de considérer que le montant de cette provision pour dépréciation de la créance est acceptable.

PRINCIPES GENERAUX

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la société, nous avons été conduits à examiner la correcte application des méthodes suivantes :

➤ L'évaluation des actifs corporels en normes IFRS :

Les notes 1.4 et 5 de l'annexe exposent le retraitement effectué dans le résultat consolidé, relatif à l'appréciation de la juste valeur des constructions figurant à l'actif. L'option choisie conduit à la neutralité au niveau des capitaux propres consolidés.

La note 1-10 expose le changement de méthode comptable liée à la juste valeur des immeubles destinés à être cédés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

 1/3 B2

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

En application de la loi, nous portons à votre connaissance l'irrégularité suivante :

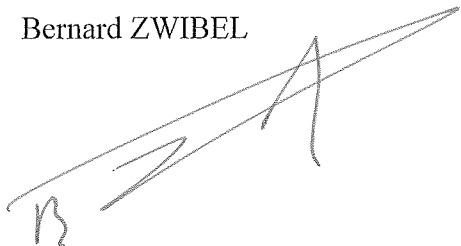
- Le groupe FSDV n'a pas établi de rapport d'activité semestriel au 30 juin 2009 conformément à l'article L232-3 du Code de Commerce.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes consolidés.

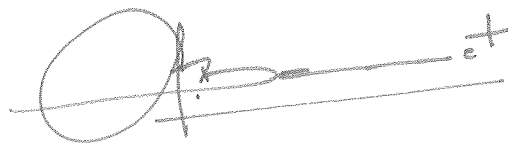
Fait à Besançon, le 13 octobre 2010

Les Commissaires aux Comptes

Bernard ZWIBEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B ZWIBEL', written over a horizontal line.

La Sarl EXCOM ENTREPRISES FC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M BECQUET', written over a horizontal line.

Marc BECQUET

Associé mandataire social

FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €
Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS
R.C.S. Paris B 562 047 605

BILAN CONSOLIDE AU 31 MARS 2010

ACTIF (chiffres en milliers d' Euros)

	NOTE	BRUT	31-03-2010 Amortis Prov.	NET	31-12-2008 NET
Immobilisations incorporelles	4	1 672	1 667	5	5
Immobilisations corporelles	5	17 993	10 337	7 656	8 835
Immobilisations destinées à être cédées	5	1 250	0	1 250	0
. Autres immobilisations financières	6	184	0	184	305
ACTIF IMMOBILISE		21 099	12 004	9 095	9 145
Actif en cours de cession	7				4 928
Impôts différés actif	23 - 2	1 677		1 677	1 720
. Avances et acomptes		9		9	1
. Clients et comptes rattachés	9	3 471	2 392	1 079	608
. Autres créances	10	568	240	328	781
. Disponibilités	11	240		240	338
. Compte de régularisation actif	12	56		56	70
ACTIF CIRCULANT		4 344	2 632	1 712	1 798
TOTAL ACTIF		27 120	14 636	12 484	17 591

O/B B 2

FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €
Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS
R.C.S. Paris B 562 047 605

BILAN CONSOLIDE AU 31 MARS 2010

PASSIF (chiffres en milliers d' Euros)

	NOTES	AU 31.03.2010	AU 31.12.2008
Capital		4 584	4 584
Prime émission		0	0
Réserves consolidées		5 206	6 214
Résultat exercice consolidé		2 214	-998
Actions propres détenues		-2 503	-2 503
Capitaux propres du Groupe	13	9 501	7 297
Provisions / risques et charges	14 - a	153	2 913
Provisions engagements de retraite	14 - b	11	70
Provisions pour risques & charges		164	2 983
Passif en cours de cession	15		4 262
Impôts différés passif	23 - 2	1 677	1 720
Emprunts	16	145	193
Dettes d'exploitation		177	99
Dettes diverses		820	1 037
Dettes d'exploitation	17	997	1 136
TOTAL PASSIF		12 484	17 591

O.B. B2

FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €
Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS
R.C.S. Paris B 562 047 605

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 MARS 2010

	NOTES	2009 + 1ER TRIM 2010 F.S.D.V.	2008 F.S.D.V.	2008
Chiffre d'affaires net	19	888	1 250	10 199
Production stockée		0	0	205
		888	1 250	10 404
Reprises / amortissement & provisions	20	405	222	695
Transfert de charges		0	16	77
Autres produits		198	165	169
TOTAL DES PRODUITS		1 491	1 653	11 345
Achats consommés		16	19	3 227
Autres achats & charges externes		644	450	1 849
Impôts & taxes		470	336	682
Frais de personnel		609	530	4 722
Dotation aux amortissements		403	227	412
Dotation aux provisions	20	329	416	600
Autres charges		5	4	319
TOTAL DES CHARGES		2 476	1 982	11 811
A RESULTAT D'EXPLOITATION COURANT		(985)	(329)	(466)
Plus ou Moins value de cession d'immobilisation		169	208	208
Dotation/Reprise nette aux provisions risques & charges		2 800	0	0
Variation de valeur des immeubles de placement		237		
Produits non courants (1)		166	456	903
Charges non courantes (1)		(1 729)	(91)	(94)
Résultat non courant		1 643	573	1 017
B RESULTAT NON COURANT	21 - a	1 643	573	1 017
C RESULTAT FINANCIER		(6)	3	78
RESULTAT AVANT IMPOT (A + B + C)		652	247	629
Dépréciation actif en cours de cession (1)	21 - b	1 562	(1 562)	(1 562)
RESULTAT AVANT IMPOT (Après déconsolidation Sarreguemines vaisselle)		2 214	(1 315)	(933)
Impôt sur les bénéfices / Exit Taxe		0	0	(39)
Provision pour impôts différé (variation)		0	39	(26)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	24	2 214	(1 276)	(998)

(1) concerne la cession de SGD G

1/3 B2

FAIENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES - en milliers d' euros

	2 010	2 008
Résultat net des sociétés intégrées	2 214	(999)
<i>Elimination des charges & des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
Variation des amortissements	7	60
Variation des provisions	(4 052)	50
Variation des impôts différés	0	27
Plus ou moins value de cession	1 303	(208)
<i>Capacité d'autofinancement</i>	<i>(528)</i>	<i>(1 070)</i>
variation du besoin en fonds de roulement	288	2 095
Provision pour dépréciation de Sarreguemines Vaisselle <small>(société déconsolidée au 31/12/2008)</small>	0	(1 562)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L ACTIVITE	(240)	(537)
Acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	(5)	(99)
Acquisition d'immobilisations financières	0	(27)
Cession d'immobilisations	328	246
Incidence des variation de Périmètre	(133)	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D INVESTISSEMENT	190	120
Remboursement d'emprunts	(48)	(45)
Prêts & Dépôts	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(48)	(45)
VARIATION DE TRESORERIE	(98)	(462)
TRESORERIE A L OUVERTURE DE L EXERCICE	338	800
TRESORERIE A LA FERMETURE DE L EXERCICE	240	338

0/13 B2

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4.582.625 €

Siège social : 30/32, rue de Chabrol 75010 PARIS

R.C.S. PARIS B 562 047 605

SIRET n°562 047 605 00323

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2010

PREAMBULE

1. Par Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009, les Actionnaires de la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS (F.S.D.V.) ont approuvé le changement de date de clôture des exercices comptables, qui commencent désormais le 1^{er} avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

Les sociétés du Groupe ont pris acte de la date de changement de clôture.

Ainsi, l'exercice consolidé ouvert le 1^{er} janvier 2009 a une durée exceptionnelle de 15 mois et a été clôturé le 31 mars 2010.

2. Par Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2010, les Actionnaires

- Ont constaté que la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS (F.S.D.V.) détenait effectivement 100 % du capital et des droits de vote de la société CIFIC – Compagnie Industrielle et Financière de Céramique
- Ont décidé et autorisé la dissolution sans liquidation de ladite société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010
- Et ont pris acte de ce que cette opération entraînait la Transmission Universelle du Patrimoine de la société CIFIC – Compagnie Industrielle et Financière de Céramique au profit de la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

1.1 - PRINCIPES GENERAUX

Les comptes consolidés du groupe F.S.D.V. au 31 mars 2010 sont établis et présentés selon les normes comptables internationales (IFRS) découlant du règlement CE n° 1606/2002 publiée au JOCE du 11 septembre 2002, concernant les sociétés cotées pour l'établissement des comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les premiers comptes publiés selon les normes IAS/IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

Les principaux changements apportés par les normes IFRS sont les suivants :

1-1-1) – Méthode d'évaluation des actifs corporels :

Dans le cadre de la 1^{ère} adoption des normes IFRS, les terrains et constructions ont été évalués sur la base d'un rapport d'expertise établi par un cabinet de premier plan. Pour tenir compte de la situation spécifique de la plupart des biens – usines et terrains industriels situés dans des villes de taille moyenne et exploités par des sociétés dont pour certaines, extérieures au groupe FSDV, la pérennité n'était pas assurée – une décote substantielle a été appliquée aux valeurs figurant dans le rapport d'expertise.

Les autres actifs corporels n'ont pas fait l'objet de modification dans la méthode d'évaluation.

01.03 B2

1-1-2) – Provisions pour indemnités de départ en retraite :

Les indemnités de départ en retraite – à l'ouverture et en fin de d'exercice (norme IAS 19) - ont donné lieu à la constitution d'une provision résultant du calcul de la valeur actuelle nette de ces prestations futures.

Depuis l'exercice 2008 la méthode dite des unités de crédit projetées, standard usuel de calcul de cette provision, a été utilisée.

Cette méthode consiste à calculer personne par personne le montant des droits acquis à la clôture de l'exercice, compte tenu de l'ancienneté, sur la base du montant prévisionnel du salaire à la date légale de départ en retraite (65 ans), et d'une augmentation prévisionnelle annuelle des salaires (taux retenu : 2 %).

Ce calcul est pondéré par un coefficient de probabilité d'être en vie, et au service de l'entreprise, à l'âge légal de départ en retraite.

Il est enfin pondéré par un taux d'actualisation (5,5 % retenu pour l'exercice 2009 - 2010).

1.2 – METHODES DE CONSOLIDATION

1.2.1) La consolidation a été effectuée sur la base de comptes arrêtés au 31 mars 2010,

Les filiales du Groupe ont été consolidées en retenant la méthode de l'intégration globale, les sociétés étant sous contrôle exclusif de F.S.D.V.

Aucune différence de première consolidation n'apparaît au bilan consolidé, même sous forme résiduelle, les dates des prises de participation étant anciennes.

1.2.2) Retraitement des comptes sociaux.

- Des éliminations sont effectuées sur toutes les transactions intra-groupes, les mouvements internes étant annulés, ainsi que les dettes et créances réciproques.
- Les actions d'autocontrôle et les actions propres détenues sont valorisées à leur valeur historique d'acquisition (février 1978) et figurent en déduction des capitaux propres consolidés.
- Impôts différés : la situation fiscale latente résulte :
 - des impôts à payer ou payés d'avance, relatifs à certains produits ou charges inclus dans le résultat comptable d'un exercice, mais imposables ou déductibles fiscalement au cours d'exercices différents
 - des éliminations ou retraitements réalisés au cours des opérations de consolidation.

L'application des normes IFRS conduit à la constatation de plus-values latentes sur les biens immobiliers.

L'incidence fiscale de ces plus-values figure en impôts différés passifs.

L'incidence fiscale des reports déficitaires (note n°20.3), compte tenu de l'absence probable de récupération de ces derniers sur les trois prochaines années, **n'est pas constatée** en impôts différés actif, à l'exception de leur quote-part correspondant aux impôts différés passif.

B2
1.3

- Crédit bail : les biens acquis en crédit bail ne concernent que les immeubles industriels et sont retraités et comptabilisés comme des immobilisations acquises par emprunt, les immeubles figurant en construction pour leur montant en principal, et la somme résiduelle des contrats de crédit bail figurant en emprunts pour leur montant comprenant les intérêts restant à courir.

La valeur estimée des constructions financées par crédit-bail étant considérée comme la juste valeur (cf. 1.1.1), les dotations aux amortissements sont comptabilisées, puis annulées dans le résultat consolidé.

L'impact sur les comptes consolidés est précisé au paragraphe 5 (Immobilisations Corporelles).

1.3- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1.3.1) Leur valeur brute représente à la clôture de l'exercice :

- la valeur d'acquisition des logiciels informatiques.

1.3.2) Les logiciels sont amortis sur les durées d'utilisation prévues, allant de 1 à 5 ans.

1.4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1.4-1) Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- à leur valeur réévaluée (réévaluation 1976) ou à leur valeur d'apport pour les plus anciennes
- à leur valeur d'acquisition
- à leur juste valeur pour les biens immobiliers (norme IFRS – AS 40 – note 1.1.1).

1.4-2) Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées de vie moyenne suivantes

Construction	15 à 20 ans
Matériel et outillage industriel	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	10 ans
Agencements et installations	10 ans

Les dotations aux amortissements sur les constructions sont comptabilisées dans les comptes sociaux. Elles sont annulées dans le compte de résultat consolidé, de façon à maintenir à l'actif du bilan consolidé la valeur au 31 décembre 2005 (date de 1^{ère} application des normes IFRS), considérée comme étant la juste valeur au 31 mars 2010 desdites constructions.

Une éventuelle diminution ou augmentation de valeur des terrains et constructions est directement constatée dans le compte de résultat et non par le compte « Réserves consolidées ».

Pour l'exercice 2009 - 2010, l'impact de ces écritures sur les comptes consolidés est précisé dans les notes 1.10 et 5.1.

1.5- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées essentiellement de prêts et de dépôts et cautionnements.

Les prêts sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une probabilité de non-remboursement.

1.6- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES

Ils sont valorisés à leur valeur nominale et sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur fait apparaître un risque de non-règlement.

B2
1/13

1.7- VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les titres cotés, une provision est constituée pour ceux dont la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur de marché.

1.8- IMPÔTS SUR LES BENEFICES ET IMPÔTS DIFFERES

L'impôt sur les bénéfices correspondrait à l'impôt dû par la société F.S.D.V., tête de groupe d'un accord d'intégration fiscale avec effet du 1^{er} janvier 2005, majorée de l'impôt sur les bénéfices de société n'entrant pas dans le périmètre de l'intégration fiscale. Cet impôt est corrigé de la fiscalité différée calculée selon la méthode du report variable et ne concerne que les décalages temporaires sur les retraitements de consolidation.

1.9 – INCIDENCE DE LA CESSION DE LA SOCIETE SARREGUEMINES VAISSELLE

Le 3 juillet 2009, 100 % des actions de la société SARREGUEMINES VAISSELLE (Production et commercialisation de Porcelaine hôtelière) ont été cédées à la société anglaise DUDSON HOLDINGS, sur la base du bilan au 31 décembre 2008.

DUDSON HOLDINGS, ou toute société qu'elle souhaiterait se substituer, s'est également porté acquéreur des actifs immobiliers de l'usine de Digoïn, pour la partie propriété de F.S.D.V.

La déconsolidation de la société SARREGUEMINES VAISSELLE et le résultat de la cession des actions ont été calculés dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2008. Le résultat de la société SARREGUEMINES VAISSELLE pour la période du 1^{er} janvier au 2 juillet 2009 n'a pas été pris en compte dans le résultat consolidé de l'exercice 2009-2010.

Une éventuelle prise en compte du résultat net consolidé de SARREGUEMINES VAISSELLE pour la période du 1^{er} janvier au 2 juillet 2009 n'aurait pas d'incidence sur le résultat global, la prise en compte de ce résultat ayant pour effet une minoration du résultat d'exploitation et une majoration de même montant du résultat exceptionnel.

Cette cession a entraîné sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 la comptabilisation d'une provision pour dépréciation des actifs en cours de cession de **1 562 K€** (voir annexe comptes consolidés au 31 décembre 2008 – Point 1.11).

1.10 – CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

De manière dérogatoire, une éventuelle diminution ou augmentation de valeur des terrains et constructions est directement constatée dans le compte de résultat (rubrique : Résultat non courant – Variation de valeur des Immeubles de Placement) et non par le compte de « Réserves consolidées ».

Il a été fait application de cette règle au titre des immeubles industriels et commerciaux situés à Digoïn, à la suite de la cession de 100 % des actions de la société SARREGUEMINES VAISSELLE, puisque les accords passés concomitamment à cette cession prévoient :

- l'achat irrévocable de ces terrains et constructions par la société SARREGUEMINES VAISSELLE ou toute société que DUDSON HOLDINGS souhaiterait lui substituer
- la vente irrévocable des mêmes biens immobiliers par F.S.D.V.

L'incidence de ce changement de méthode comptable s'élève à 237 K€ (Résultat non courant), représentant la différence entre le prix auquel seront cédés ces terrains et immeubles industriels et commerciaux et leur évaluation en normes IFRS dans les comptes consolidés.

B2
1/13

1.11 – PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Compte tenu :

- des modifications de structure du Groupe intervenues entre l'exercice 2008 et celui clos le 31 mars 2010
- de périodes de consolidation de durées différentes,

deux comptes de résultat vous sont présentés :

- a. Le premier, soumis à approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire comprend :
 - le compte de résultat consolidé de l'exercice de 15 mois ouvert le 1^{er} janvier 2009 et clos le 31 mars 2010
 - le compte de résultat consolidé pro-forma de l'exercice 2008, après déconsolidation de la société SARREGUEMINES VAISSELLE
 - le compte de résultat consolidé de l'exercice 2008 tel qu'il a été publié, incluant la société SARREGUEMINES VAISSELLE.
- b. Le second, non soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire, mais fourni à titre d'information, comprend en sus le compte de résultat consolidé pro-forma pour la période 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, aux fins de comparaison avec le prochain exercice.

Cette colonne du compte de résultat n'a pas fait l'objet de diligences d'audit par les Commissaires aux Comptes, en l'absence de bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2009.

Cette colonne ne figure donc qu'à titre d'information dans le second tableau de résultat consolidé.

NOTE N°2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

A la suite de la dissolution sans liquidation par Transmission Universelle du Patrimoine de la société CIFIC – Compagnie Industrielle et Financière de Céramique au profit de la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS, les sociétés, consolidées PAR INTEGRATION GLOBALE, SONT LES SUIVANTES :

2.1 – Société consolidante

NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
F.S.D.V.	S.A. Directoire et Conseil de Surveil.	30, rue de Chabrol 75010 PARIS	562 047 605	Société- mère	IG •

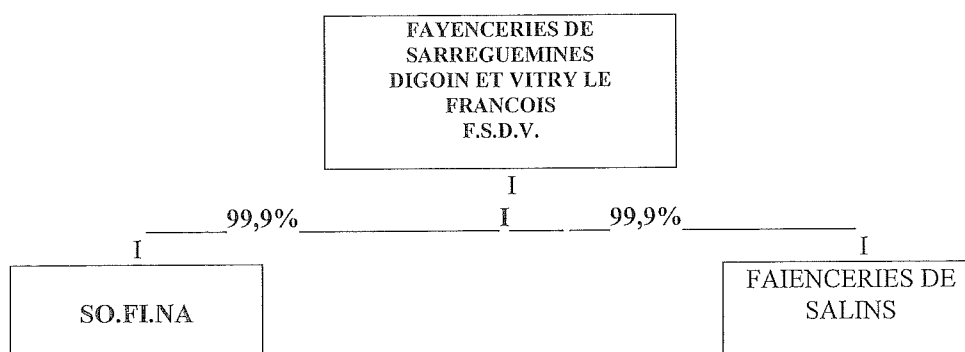
2.2 – Périmètre de consolidation

NOM	FORME SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	% INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
FAIENCERIES DE SALINS	S.A.	30, rue de Chabrol 75010 PARIS	625 480 223	99,81 %	IG
SOFINA	S.A.	30, rue de Chabrol 75010 PARIS	302 220 652	99,96 %	IG

• - IG = Intégration globale

B2
13

2.3 - STRUCTURE JURIDIQUE SIMPLIFIEE AU 31 DECEMBRE 2009



2.4- INTERETS MINORITAIRES

Il n'existe pas d'intérêts minoritaires, à l'exception des actions détenues par les Administrateurs des filiales (chiffre non significatif).

NOTE N° 3 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3.1 – Le premier fait marquant de l'exercice est le décès de Monsieur Gilbert FENAL survenu le 14 septembre 2009.

Monsieur Gilbert FENAL, Président du Directoire, était l'artisan du rapprochement en 1978 des FAÏENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT, sa société d'origine, avec les FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS. Puis, il avait été le moteur de la rationalisation des productions, de l'automatisation des entités industrielle de F.S.D.V. dont l'usine de Digoïn de la société SARREGUEMINES VAISSELLE était l'aboutissement le plus achevé – et du développement de la société.

Il en était resté l'âme et l'animateur.

Sa fille Karine FENAL a été désignée en qualité de Présidente du Directoire par le Conseil de Surveillance, qui a nommé Alain CANDELIER, précédemment Secrétaire Général, en qualité de Membre du Directoire et de Directeur Général.

3.2 – Comme cela a déjà été indiqué (voir note 1.9), le 3 juillet 2009, 100 % des actions de SARREGUEMINES VAISSELLE ont été cédées à la société anglaise DUDSON HOLDINGS, sur la base du bilan au 31 décembre 2008.

3.3 - F.S.D.V. (Maison mère)

3.3.1 – Comme indiqué dans le Préambule – Point 1, par Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009, les Actionnaires de la société ont approuvé le changement de date de clôture des exercices comptables, qui commence désormais le 1^{er} avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante, l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2009 ayant une durée exceptionnelle de 15 mois et étant clôturé le 31 mars 2010.

3.3.2. – Par Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2010, les Actionnaires, après avoir constaté que la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS (F.S.D.V.) détenait effectivement 100 % du capital et des droits de vote de la société CIFIC – Compagnie Industrielle et Financière de Céramique, ont décidé et autorisé la dissolution sans liquidation de ladite société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010, et ont pris acte de ce que cette opération entraînait la Transmission Universelle du Patrimoine de la société CIFIC au profit de F.S.D.V.

B2
1.3

3.3.3 – Le total des produits consolidés (chiffre d'affaires et autres produits) de l'exercice de 15 mois s'élève à 1 086 K€. Le total des produits consolidés **pro-forma** pour l'exercice de 12 mois 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 s'élève à 896 K€. Comparé à l'exercice de 12 mois 2008 (**pro-forma, SARREGUEMINES VAISSELLE exclu**) (1 415 K€), il recule de 519 K€, - 36,7 % (voir note n° 16).

3.3.4 – Dans le contentieux opposant F.S.D.V. à LECICO FRANCE, quant au droit d'utilisation de la marque « Sarreguemines » et au non paiement des redevances par cette dernière, le Tribunal de Grande Instance de Paris, par jugement du 24 juin 2010, a conclu à ce que l'utilisation de la marque « Sarreguemines » par LECICO FRANCE ne pouvait intervenir qu'en contrepartie du versement des redevances d'utilisation et a fixé la date de départ de ces dernières au 1^{er} octobre 2003, conformément à la thèse défendue par F.S.D.V.

Il a condamné LECICO FRANCE à verser à F.S.D.V. la somme de 1 196 000 € (compte arrêté au 30 juin 2009), le jugement étant assorti de l'exécution provisoire.

La somme due par LECICO FRANCE est de 1 465 100 € au 31 mars 2010 et de 1 554 800 € au 30 juin 2010.

LECICO FRANCE ayant fait appel de cette décision et demandé l'arrêt de l'exécution provisoire, la provision pour dépréciation de cette créance existant au 31 mars 2010 (850 000 €) a été maintenue.

Il n'est pas encore statué sur la demande d'arrêt de l'exécution provisoire déposée par LECICO FRANCE.

B2
1/3

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES – BILAN

ACTIF

NOTE N°4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'Euros	31.12.2008	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.03.2010
LOGICIELS (1)	1 667	0	0	1.667
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5	0	0	5
VALEURS BRUTES	1.672	0	0	1.672
AMORTISSEMENTS	1.667	0	0	1.667
VALEURS NETTES	5	0	0	5

(1) voir note 1.1.3

NOTE N°5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

5.1 – TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'Euros	31.12.2008 Normes IFRS	Acquisitions	Virement à Immo des.à être cédées	Variations Valeur normes IFRS	Reprise valeur (Normes IFRS)	DIMINUTIONS ou cessions (valeur comptable)	31.03.2010 Normes IFRS
TERRAINS (1)	5.849	0	(150)	0		(8)	5.691
CONSTRUCTIONS (1) (2)	12.029	0	(2 462)		(90) (3)	(487) (3)	8 990
IMMO.DESTIN.A ETRE CEDEES	-		2 612	+ 237	-	-	2 849 (5)
AGENC INSTALLATION	1.232	0		0		(14)	1.218
INSTALLATION TECHNIQUE	26	0		0		0	26
AUTRES IMMOBILISATIONS	510	5		0		(45)	470
IMMO.CORPOREL.EN COURS	0	0		0		0	0
VALEURS BRUTES	19.646	5	-	237	(90)	(554)	19.244
		Dot. Amort. ou prov.		Reprise Amort. ou prov.			
PROVISIONS DEPREC TERRAINS	654	0		0		0	654
AMORTIS CONSTRUCTION	9.643	256	(1 599)	(256)		(442) (3)	7 602
AMORT.IMMO DEST. A ETRE CEDEES	-		1 599				1 599 (5)
AMORTISSEMENTS AUTRES IMMO CORPORELLES	514	7		0		(39)	482
s/s total Dépréciation / Amortissement	10.811	263	-	(256)		(481)	10.337
VALEUR NETTE	8.835	(258)	-	493	(90)	73	8.907

(1) dont incidence norme IFRS 16 = 5.040 K€ au 31.03.2010 (Surcroit de valeur par rapport à l'actif net comptable (voir note 1.1.1))

(2) dont immobilisations financées par crédit-bail F.S.D.V
valeur brute 921
valeur nette 371

(3) concerne la cession de l'usine de Saint Clément.

(4) augmentation de valeur en normes IFRS des biens immobiliers industriels de Digoïn destinés à être cédés à la suite de la cession des actions de la société SARREGUEMINES VAISSELLE + 237 K€ (voir notes 1.4.1 et 1.10).

(5) soit une valeur nette Norme IFRS de 1 250 K€.

B2
1.13

5.2 – NOTE RELATIVE AU TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

5.2.1 – La cession des actions de la société SARREGUEMINES VAISSELLE étant accompagnée :

- d'un engagement irrévocable d'acquisition des actifs immobiliers industriels et commerciaux de Digoïn par la société SARREGUEMINES VAISSELLE ou toute société que le Groupe DUDSON lui substituera
- d'un engagement irrévocable de F.S.D.V. de céder ces mêmes actifs immobiliers industriels et commerciaux,

ces derniers ont été portés, conformément à la norme IFRSS, et pour leur valeur de cession (1 250 K€), en immobilisations destinées à être cédées.

5.2.2 - L'impact sur le résultat consolidé de l'application de la norme AS 40 des normes IFRS (valeur au 31 décembre 2005 considérée comme étant la juste valeur) est la suivante :

- pour les constructions inscrites à l'actif des comptes sociaux : 179 K€ pour l'exercice 2009-2010 et 667 K€ en cumul, pour les exercices 2006, 2007, 2008, 2009-2010
- pour les constructions financées par crédit-bail : 77 K€ pour l'exercice 2009-2010 et 260 K€ en cumul pour les exercices 2006, 2007, 2008, 2009-2010

NOTE N°6 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers d'Euros	31.12.2008	AUGMENTATION	DIMINUTION	31.03.2010
PRETS	3			3
DEPOTS CAUTIONNEMENTS	181			181
VALEURS BRUTES	184			184
VALEURS NETTES	184	0	0	184

NOTE N°7- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

En milliers d'Euros	31.12.2008	VARIATION NETTE	31.03.2010
CLIENTS & COMPTES RATTACHES	2.663	808	3.471 (1)
PROVISIONS DEPRECIATION CLIENTS	(2.055)	(337)	(2.392) (1)
TOTAL	608	471	1.079

(1) Créances dues à F.S.D.V., provisionnées à hauteur de 2.392 K€ (provisions sur HT),

Détail du compte client (valeur brute)

1 468 K€ provisionnés à 100 % dans l'attente d'attestation d'irrecouvrabilité pour 1.448 K€
 1.375 K€ dû par Lecico France, provisionnés à hauteur de 850 K€ (voir note 3.3.4)
 90 K€ loyer 1er trim 2010 dû par Lecico
 111 K€ dû par F.C.F., provisionnés à hauteur de 87 K€
 105 K€ loyers 1er trimestre 2010 + frais communs 2009 dû par Sarreguemines Vaisselle
 300 K€ c/c Sarreguemines vaisselle
 20 K€ dû par Finamur
 3.471 K€

B2
1.3.

NOTE N°8 - AUTRES CREANCES

En milliers d'Euros	31.12.2008	VARIATION NETTE	31.03.2010
AUTRES CREANCES	781	(453)	328
TOTAL	781	(453)	328 (1)

(1) – dont 247 K€ de paiement à terme des actions SARREGUEMINES VAISSELLE.

NOTE N°9- TRESORERIE

En milliers d'Euros	31.12.2008	VARIATION NETTE	31.03.2010
DISPONIBILITE	338	(98)	240
TOTAL	338	(98)	240

NOTE N° 10- COMPTE DE REGULARISATION ACTIF

En milliers d'Euros	31.12.2008	31.03.2010
Intérêts à payer sur crédit-bail	9	6
Autres charges comptabilisées d'avance	<u>61</u>	<u>50</u>
	70	56

PASSIF**NOTE N° 11 - FONDS PROPRES CONSOLIDES (hors part des minoritaires)**

En milliers d'Euros	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL	RESERVES CONSOLIDEES	FONDS PROPRES CONSOLIDES
SITUATION NETTE NON RETRAITEE AU 31.12.2008	150.250	4.583	5.217	9.800
ACTIONS D'AUTO-CONTROLE DETENUES	(36 559) ①	(1.115)	(1 388)	(2.503) ①
SITUATION NETTE RETRAITEE AU 31.12.2008	121 691	3.468	3.829	7.297
Régularisation diverses			(10)	(10)
RESULTAT DE L'EXERCICE			2.214	2.214
SITUATION NETTE AU 31.03.2010	121 691	3.468	6 033	9.501

① Se répartissent en : 28 559 actions F.S.D.V. détenues par SOFINA
8 000 actions propres détenues par F.S.D.V.

B2
1.3.

Le montant de 2.503 K€ représentant la valeur de détention des actions propres détenues exclut l'incidence de la plus-value réalisée lors de l'apport de ces actions par les FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT (dénomination actuelle SARREGUEMINES VAISSELLE) à SOFINA en 1985, opération rendue obligatoire à la suite de la fusion – absorption par F.S.D.V. en décembre 1984 de la COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE CERAMIQUE (CIFIC) – à l'époque maison - mère des FAIENCERIES DE LUNEVILLE, BADONVILLER et SAINT CLEMENT.

NOTE N°12 -a - PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'Euros	31.12.2008	Dotation	Reprise	31.03.2010
CONTENTIEUX	24			24
AUTRES	2.800		2.800	0
CHARGES	89	130	89	130
TOTAL	2.913	130	2.889	154

NOTE N°12 - b - PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

En milliers d'Euros	31.12.2008	Dotation	Reprise	31.03.2010
	70	1	60	11

NOTE N°13 – EMPRUNTS

En milliers d'Euros	31.12.2008	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.03.2010
DIVERS	83	0	0	83
CREDIT BAIL ①	110 ②	0	48	62 ②
TOTAL	193	0	48	145

① En contrepartie des biens faisant l'objet d'un crédit-bail enregistrés à l'actif.

② dont 6 K€ d'intérêts à payer enregistrés en charges comptabilisées d'avance.

En milliers d'Euros	A 1 AN AU PLUS	DE 2 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS	TOTAL
AU 31 DECEMBRE 2008	124	69	0	193
AU 31 MARS 2010	118	27	0	145

NOTE N°14 - AUTRES DETTES

En milliers d'Euros	31.12.2008	VARIATION NETTE	31.03.2010
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	99	78	177
AUTRES DETTES	1.037	(217)	820 (1)
TOTAL	1.136	(139)	997

(1) – dont :

. 415 K€ solde créditeur suite achat titres SOFINA à LECICO FRANCE, à imputer sur cession future à LECICO FRANCE des terrains d'assise des bâtiments U2 – U3 – U4 (Vitry le François), terrains objet d'un bail à construction.

. 175 K€ dettes fiscales et sociales

. 104 K€ charges à payer.

B2
13.

NOTE N°15 - ENGAGEMENTS HORS BILANS

En milliers d'Euros		31.12.2008		31.03.2010
CAUTIONS ET GARANTIES RECUES (1)		305		305
CAUTIONS ET GARANTIES DONNES (1)		305		305

(1) - Dans le cadre d'un litige avec un intégrateur de logiciel SAP, la société a contre-garanti à hauteur de 152 K€ une caution bancaire de 305 K€, ne pouvant éventuellement être mise en jeu qu'après qu'un jugement devenu définitif sur ce litige ne soit intervenu.

A ce jour, cet intégrateur – absorbé ultérieurement par un groupe informatique lui-même scindé ensuite en diverses entités, dont certaines ont été à leur tour cédées – n'a pas engagé d'action contentieuse en vue de faire jouer ladite caution.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS – COMPTE DE RESULTAT**NOTE N°16 - CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXE ET AUTRES PRODUITS**

En milliers d'Euros	Exercice 15 mois 2009-2010	Exercice 12 mois de 04.09 – 03.10	Pro-forma 2008	Variation 12 mois 9-10 / 12 mois 08
Chiffre d'affaires	888	740	1 250	-40,8 %
Autres produits	198	156	165	-5,4 %
TOTAL produits	1 086	896	1 415	-36,7 %

Les bases ne sont pas comparables.

La seule comparaison intéressante l'est entre :

- Les produits (pro-forma) pour la période de 12 mois avril 2009 à mars 2010
- Les produits (pro-forma de 12 mois SARREGUEMINES VAISSELLE étant déconsolidée) de l'exercice 2008.

Les produits sont en baisse de 36,7 % (- 519 K€) résultant de :

- Au titre des loyers facturés à SARREGUEMINES VAISSELLE, suspension de ces loyers au titre du premier semestre 2009, puis fixation à un niveau inférieur pour la période postérieure au 30 juin 2009, dans l'attente de leur cession (impact : - 289 K€)
- Absence de facturation des frais d'assistance technique à SARREGUEMINES VAISSELLE depuis le 31 décembre 2008 (impact : - 183 K€)
- Absence de facturation de loyer de l'usine de Saint Clément, à la suite de la cession de cette dernière (juin 2009) (impact : - 37 K€).

B2
01.13

NOTE 17 – DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En milliers d'Euros	Dotations	Reprises
1. Amortissements (1)	273	256
2. Provisions		
. Clients	329	-
. Risques et charges	130	89
. Engagements de retraite	-	60
SOUS-TOTAL PROVISoire	459	149
TOTAL	732	405

(1) – Voir notes 1.4 et 5.1

NOTE N°18 - RESULTAT NON COURANT**18.1 - EFFET DE LA CESSION DES ACTIONS SARREGUEMINES VAISSELLE SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010**

Bien qu'effectif au 3 juillet 2009, l'impact de la cession de 100 % des actions SARREGUEMINES VAISSELLE au Groupe anglais DUDSON HOLDINGS a été pris en compte au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (voir note 1.9).

La quote-part de résultat de la société SARREGUEMINES VAISSELLE pour la période 1^{er} janvier au 2 juillet 2009 n'est pas prise en compte dans le résultat consolidé au 31 mars 2010, les actions SARREGUEMINES VAISSELLE ayant été cédées sur la base du bilan au 31 décembre 2008 (voir note 1.9).

L'effet de cette cession sur l'exercice clos le 31 mars 2010 est nul, mais se retrouve sur trois lignes distinctes du compte de résultat non courant :

- Constatation de la moins-value effective sur cession des actions SARREGUEMINES VAISSELLE (1 729 K€)
- annulée par :
- Reprise provision pour dépréciation constituée au 31.12.2008 sur l'activité en cours de cession + 1 562 K€
- Constatation du produit devenu définitif provenant de l'intégration fiscale à la suite de la cession des action de la société SARREGUEMINES VAISSELLE + 166 K€

18.2 – AUTRES POSTES DU RESULTAT NON COURANT

- Reprise de la provision pour risques devenue sans objet, à la suite de la Transmission Universelle de Patrimoine de CIFIC au profit de F.S.D.V. + 2 800 K€
- Augmentation de valeur en normes IFRS des biens immobiliers industriels de Digoin en cours de cession, à la suite de la vente des actions de la société SARREGUEMINES VAISSELLE (IFRS5) (voir notes 1.4 – 1.10 et 5.1.3). + 237 K€

B2
1.3.

- Plus-value (sur la base de valeurs exprimées en normes IFRS) sur cession d'actifs, l'essentiel portant sur la cession de l'usine de Saint Clément au profit de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

+ 169 K€.

NOTE N°19 IMPOTS SUR LES BENEFICES

F.S.D.V. a formé avec ses principales filiales françaises un groupe fiscalement intégré (Article 223 A et suivants du C.G.I. avec effet du 1^{er} janvier 2005).

Les déficits fiscaux reportables ne sont pas constatés en impôts différés actifs, compte tenu de leur montant et de l'absence probable de leur récupération sur les trois prochains exercices (note 1-2-2), hors quote-part correspondant aux impôts différés passifs liés à l'estimation de l'actif immobilier en « juste valeur »

NOTE N°20 - IMPOTS DIFFERES

NOTE 20.1 – TABLEAU DE VARIATION DES IMPOTS DIFFERES

➤ Variation de la provision pour impôts différés (43 K€)

IMPOTS DIFFERES (en milliers d' Euros)	31.12.2008	EXERCICE 2009	31.03.2010
DECALAGE ENTRE LE RESULTAT COMPTABLE ET LE RESULTAT FISCAL (différences temporaires)	0	0	0
RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION (différences Temporaires) – Normes IFRS	(65)	22	(43)
TOTAL	(65)	22	(43) ①

① Solde impôt différé actif - impôt différé passif.

NOTE N°20.2 – JUSTIFICATION DES IMPOTS DIFFERES NETS

IMPOTS DIFFERES ACTIF	1.677	IMPOTS DIFFERES PASSIF	1.677
s/ partie report déficitaire antérieur	1.673	s/ estimation en juste valeur des actifs immobiliers	1.576
s/organic	0	s/crédit bail	101
s/engagements de retraite	3		

NOTE N° 20.3 – MONTANT DES REPORTS DEFICITAIRES EN INTEGRATION FISCALE.

- Report déficitaire de l'exercice clos le 31 mars 2010 : 1 060 K€
- Montants cumulés au 31 mars 2010 :
 - déficits ordinaires : 19.885 K€

Les moins-values à long terme reportables afférentes à des titres qui relèvent du secteur exonéra sont définitivement perdues.

B2
O.P.3.

NOTE N°21 - RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION

En milliers d' Euros	2008	31.03.2010
RESULTATS SOCIAUX DES SOCIETES	96	5.400
ELIMINATION BONI DE FUSION SUITE A TUP		(2.871)
ANNULLATION DES MOUVEMENTS DE PROVISIONS REGLEMENTEES	(2)	
IMPOTS DIFFERES	(26)	
MOUVEMENTS DE PROVISIONS / REPRISE POUR DEPRECIATION DES TITRES	529	(624)
RETRAITEMENT DES BIENS FINANCES PAR CREDIT- BAIL	135	39
REPRISE CHARGES SOCIALES SUR ENGAGEMENTS RETRAITE	(168)	
VARIATION PROVISION RETRAITE PERSONNEL	(1)	60
DEPRECIATION ACTIF NET EN COURS DE CESSION SARREGUEMINES VAISSELLE	(1.562)	
REEVALUATION IMMOBILISATIONS NORMES IFRS		238
ANNULLATION PROFIT IS SUITE A SORTIE DE SARREGUEMINES VAISSELLE		(166)
ANNULLATION AMORTISSEMENTS SUITE NORMES IFRS		88
ANNULLATION MOINS VALUE CESSION TITRES SARREGUEMINES VAISSELLE		50
RESULTAT CONSOLIDE au 31 DECEMBRE 2009	(999)	2.214

NOTE N°22 – EFFECTIF

Effectif moyen employé au cours de l'année.

	2008	Au 31.03.10
Cadres	2	2
Employés, Agents de Maîtrise	3	3
TOTAL	5	5

NOTE N° 23 – ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES (ENGAGEMENTS HORS BILAN)

La seule société employant des salariés est F.S.D.V.

La société, vis à vis de ses collaborateurs, n'est tenue qu'au versement d'indemnités de départ ou de mise à la retraite, conformément à la convention collective à laquelle elle est rattachée. Depuis l'exercice 2008, le calcul est effectué selon la méthode des « unités de crédit projetées » (standard usuel de calcul de cette provision).

Il tient compte de l'ancienneté acquise, du coefficient de probabilité d'être en vie et au service de l'entreprise à l'âge légal de départ à la retraite, de la rémunération prévisionnelle des personnes à l'âge de départ à la retraite, sur la base d'un coefficient d'augmentation prévisionnel, et est affecté d'un taux d'actualisation (5,5 % pour l'exercice 2009-2010) à la date prévisionnelle de départ.

B2
1.3.

> 1 an	0
+1 à 5 ans	7
de 6 ans à 10 ans	4
plus de 10 ans	0
Engagement total :	11

NOTE N°24 - REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

	2008	31.03.2010
• Rémunérations versées aux membres composant les organes d'Administration, de Direction et de Surveillance des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation	102 K€	139 K€
Jetons de présence attribués aux membres du Conseil de Surveillance	6 K€	5 K€

NOTE N°25 – RESULTAT PAR ACTION

Ce résultat par action est calculé sur le résultat part du Groupe pour les exercices au titre desquels existaient des intérêts minoritaires.

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>31.03.10</u>
<u>Nombre d'actions</u>	150 250	150 250	150 250	150 250	150 250
a) bénéfice après impôt, mais avant variation nette des amortissements et provisions	4,36	(34,95)	(0,40)	(4,54)	(1,72)
b) bénéfice après impôt, et variation nette des amortissements et provisions.	(14,29)	(11,69)	0,34	(6,65)	14,73

NOTE N°26 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires (montants HT) versés en 2009 – 2010, au titre des missions relatives à l'exercice 2008, se sont élevés à

	SOCIETES	MISSION AUDIT LEGAL	AUTRES MISSIONS
Cabinet PROCOMPTA	FSDV	13 737 €	NA
	CIFIC	1 900 €	NA
	FAÏENC. SALINS	1 050 €	NA
Cabinet EXCOM ENTREPRISES	FSDV	13 200 €	NA

B2
13.